

# AGISSONS ENSEMBLE : DÉFENDONS LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

1. Tous les êtres humains sont libres et doivent être traités de la même manière.
2. Tous les êtres humains sont égaux malgré leurs différences, par exemple, leur couleur de peau, leur sexe, leur religion, leur langue.
3. Tout le monde a le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité.
4. Personne n'a le droit de te traiter comme un esclave, et tu n'as pas le droit de réduire quelqu'un en esclavage.
5. Personne n'a le droit de te faire du mal ni de te torturer.
6. Tous les êtres humains sont égaux devant la loi.
7. La loi est la même pour tous et doit être appliquée à tous de la même manière.
8. Tout le monde a le droit de demander une aide juridique quand ses droits ne sont pas respectés.
9. Personne n'a le droit de te mettre en prison sans raison valable ni de t'expulser de ton pays.
10. Tout le monde a le droit à un procès équitable et public.
11. Tout accusé doit être présumé innocent tant que sa culpabilité n'a pas été prouvée.
12. Tout le monde a le droit de demander de l'aide si quelqu'un veut lui faire du mal, mais personne ne peut entrer chez une autre personne, ouvrir son courrier, ni l'importuner, ainsi que sa famille, sans raison valable.
13. Tout le monde a le droit de voyager comme il le souhaite.
14. Tout le monde a le droit de quitter son pays et de demander protection à un autre pays s'il est persécuté ou menacé de persécutions.
15. Tout le monde a le droit d'appartenir à un pays. Personne n'a le droit d'empêcher quelqu'un de changer de nationalité s'il le souhaite.
16. Tout le monde a le droit de se marier et de fonder une famille.
17. Tout le monde a le droit de posséder des biens.
18. Tout le monde a le droit de pratiquer sa religion et d'en suivre toutes les règles, ainsi que de changer de religion s'il le souhaite.
19. Tout le monde a le droit de dire ce qu'il pense et de donner et recevoir des informations.
20. Tout le monde a le droit de participer pacifiquement à des réunions et à des associations.
21. Tout le monde a le droit de choisir le gouvernement de son pays et de se présenter aux élections.
22. Tout le monde a droit à la sécurité sociale et doit avoir la possibilité de développer ses compétences.
23. Tout le monde a le droit de travailler en échange d'une rémunération équitable et dans un environnement sûr, ainsi que de participer à un syndicat.
24. Tout le monde a droit au repos et aux loisirs.
25. Tout le monde a droit à un niveau de vie suffisant et à des soins médicaux s'il est malade.
26. Tout le monde a le droit d'aller à l'école.
27. Tout le monde a le droit de participer à la vie culturelle de sa communauté.
28. Tout le monde doit respecter l'« ordre social » nécessaire pour que tous ces droits soient respectés.
29. Tout le monde doit respecter les droits des autres.
30. Personne n'a le droit de détruire les droits inscrits dans cette déclaration.

Ceci est une version vulgarisée de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1948.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**

